BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 892

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

820 522 142 RCS Paris.
GH HOLDING.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 14250.00 EUR.
Adresse : 10, rue Yves Toudic, 75010 Paris.
Précédent propriétaire : 820 522 142 RCS Paris. **GH HOLDING.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : MANORA FINANCES Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 41 rue Copernic 75116 Paris Capital : 2500000.00 EUR Numéro unique d'identification : 978372894 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : GH HOLDING Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 10 rue Yves Toudic 75010 Paris Capital : 14250.00 EUR Numéro unique d'identification : 820522142 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 1619431.00 EUR - passif de 113567.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : L'apport-fusion de la Société Absorbée ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la Société Absorbante, cette dernière détenant la totalité des actions représentant la totalité du capital de la Société Absorbée. En conséquence, il ne sera pas procédé à l'augmentation du capital de Société Absorbante ni à l'échange des actions de la Société Absorbée contre des actions nouvelles de la Société Absorbante en rémunération de l'apport-fusion de la Société Absorbée, conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce. Prime de fusion: Il résultera de l'annulation des actions de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante un boni de fusion de deux millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille trois cent trente-et-un (2.484.331) euros, calculé sur la base des éléments comptables à la date d'effet rétroactif (d'un point de vue fiscal et comptable) de la Fusion, correspondant à la différence entre : (i) le prix de revient des actions de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante dans les comptes de la Société Absorbante s'élevant à 3.990.195 euros ; et (ii) le montant total de l'actif net apporté par la Société Absorbée s'élevant à 1.505.864 euros. Ce boni de fusion sera affecté conformément à la réglementation en vigueur. Date du projet commun de fusion : 28.11.2023. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société MANORA FINANCES : 29.11.2023 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société GH HOLDING : 29.11.2023 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..